

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1670**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : ZAC de l'Hôtel de ville - Mission d'architecture en chef et suivi de la qualité environnementale -
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1670**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **ZAC de l'Hôtel de ville - Mission d'architecture en chef et suivi de la qualité environnementale - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le quartier de l'Hôtel de ville s'inscrit dans le grand projet de ville (GPV) de Vaulx en Velin. Il fait l'objet d'une convention de financement signée entre l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en mai 2005, suivi d'un avenant de janvier 2008 et d'un nouvel avenant qui devrait être signé par les différents partenaires au deuxième semestre 2010.

Par délibération n° 2009-0640 du 9 mars 2009, le conseil de Communauté a approuvé la création de la ZAC de l'Hôtel de ville et son mode de réalisation en régie directe avec l'inscription de l'opération au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

Les objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur de l'Hôtel de ville sont notamment :

- qualifier une entrée nord du centre-ville,
- donner un caractère urbain à la façade "est" de l'avenue Gabriel Péri (en lien avec le projet du Pré de l'Herpe) et à la façade "sud" de l'avenue Salvador Allende (en lien avec le projet sur l'îlot Valdo),
- poursuivre la trame verte du centre-ville et aménager des espaces de type square ou place,
- développer des îlots bâtis à vocation principale d'habitat, la polarité commerciale étant confortée sur l'axe Zola-Thorez,
- délocaliser la moyenne surface Casino pour l'implanter sur l'îlot est du Pré de l'Herpe,
- amorcer le renouvellement urbain du secteur "est" du Pré de l'Herpe avec la démolition-reconstruction de logements,
- mettre en œuvre un schéma de circulation cohérent avec une hiérarchie des voies et l'intégration des modes doux.

Dans ce cadre, une procédure d'appel d'offres ouvert, par exception au concours, a déjà été lancée pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre de l'opération.

Complémentairement, une mission d'architecte en chef et de suivi de la qualité environnementale doit être attribuée.

Le présent rapport a pour objet le lancement de la procédure en vue de la désignation du prestataire qui assurera la mission d'architecte en chef et le suivi de la qualité environnementale relative à la conception et à la mise en œuvre du projet urbain du secteur du centre-ville de Vaulx en Velin et contribuera ainsi à la cohérence architecturale et paysagère de cette opération.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

La durée des travaux d'aménagement des espaces publics et de construction des îlots de logements, de commerces et d'activités est de six ans minimum, ce qui nécessite la mise en place d'une mission d'architecte en chef sur cette même durée, soit sur la période de 2010 à 2016.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de six ans.

Le marché comporterait un engagement de commande de 250 000 € HT minimum et de 400 000 € HT maximum pour toute sa durée ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution de la mission d'architecte en chef de la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande relatif à la mission d'architecte en chef et de suivi de la qualité environnementale pour l'aménagement de la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin et tous les actes contractuels y afférents pour un montant global minimum de 250 000 € HT et maximum de 400 000 € HT, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - compte 604 500 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.